

Délégation Territoriale de l'Avesnois
Commune de Hestrud - 59306
Tableau des Servitudes d'Utilité Publique

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
I.1 Conservation du Patrimoine Eaux			
A.4	POLICE DES EAUX Servitude de protection des Cours d'eau non domaniaux	- Ruisseau de la Fontaine Gloriette - Ruisseau du Grand Rieu - Ruisseau de Gripotte - Ruisseau du Bois Forêt - Ruisseau dit « Rieu de Grand Champs » - Ruisseau dit « Rivière de la Thure » A.P. du 16/01/1970	Ddtm
A.5	CANALISATIONS PUBLIQUES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT Servitude de protection des conduites	Canalisations publiques d'eau potable	Ddtm
III Salubrité			
INT1	CIMETIERE MILITAIRE OU CIVIL	Cimetière communal La servitude de 100m ne s'applique qu'aux cimetières transférés ou agrandis	Commune
FRONT.	FRONTIERE Servitude non-aedificandi	Frontière franco - belge Traité de COURTRAI du 28/03/1820	Douanes

**Pour les adresses des gestionnaires,
Voir liste ci-jointe**